

PRÉSENTATION DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE SURY-PRÈS-LÉRÉ

COMITÉ DE PROJET - Conformément à l'article R211-7 du Code de l'énergie

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

RECURRENT ENERGY

LES CHIFFRES CLÉS

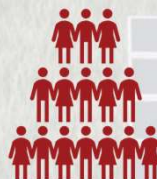
**RECURRENT
ENERGY**
A subsidiary of Canadian Solar



Filiaire de Canadian Solar Inc.



15 ans d'expérience en tant qu'acteur des énergies renouvelables.



Plus de 1000 professionnels répartis sur **6 continents** et dans **27 pays**.



Plus de 3,7 GWh de stockage développés, construits et connectés.



Plus de 11 GWp de projets solaires développés, construits et connectés.



L'un des plus grands développeurs et producteurs indépendants d'électricité dans le solaire et le stockage d'énergie à l'échelle mondiale.



Développement de projets AgriPV dans des pays spécifiques, combinant **énergies renouvelables et élevage**.



10 GW en contrats O&M pour des projets PV et stockage



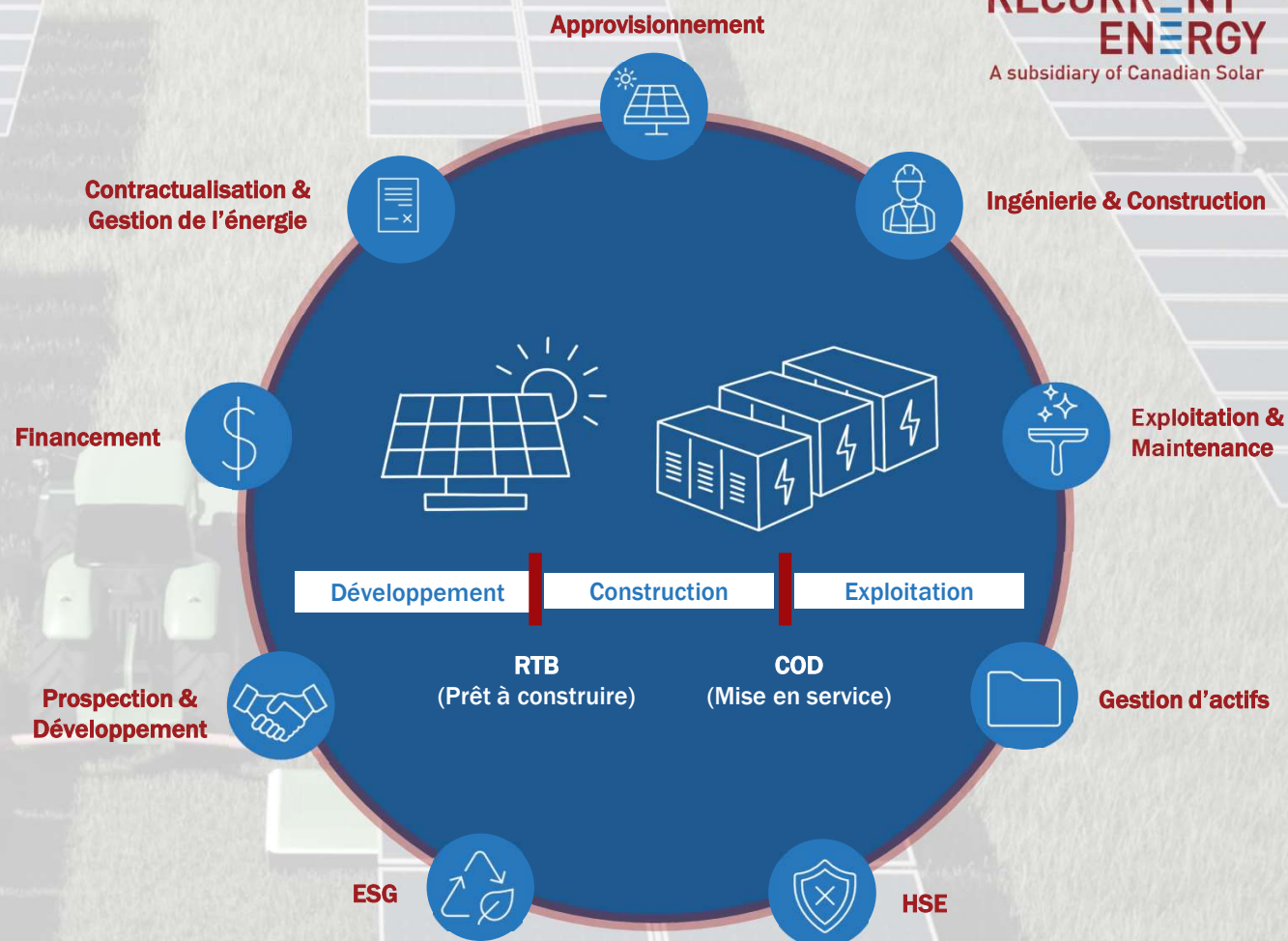
ADN durable : 25 millions de tonnes de CO2 évitées, alimentant **2,5 millions** de foyers en énergie propre.



Collaboration active avec les **communautés locales** pour aligner les projets sur leurs besoins et valeurs.

NOTRE CHAÎNE DE VALEURS

Nos équipes spécialisées interviennent à toutes les étapes pour garantir la réussite :



SOLIDITÉ FINANCIÈRE



EXPÉRIENCE PROUVÉE

Relations solides avec des investisseurs, acheteurs d'énergie (offtakers) et institutions financières à l'échelle mondiale, avec une capacité démontrée d'exploitation et de monétisation des actifs.



ÉQUIPE DE DIRECTION EXPÉRIMENTÉE

Une équipe de direction reconnue à l'international, dotée de capacités intégrées verticalement.



PLAN D'AFFAIRES SOLIDE

Transition d'un développeur solaire intégré à une plateforme complète de développement, de producteur indépendant d'électricité (IPP) et de gestion opérationnelle (O&M), soutenue par un portefeuille de projets étendu.



POSITION FINANCIÈRE ROBUSTE

Soutenue par BlackRock, des banques et institutions financières de premier plan, et faisant partie d'un groupe coté au NASDAQ (:CSIQ).

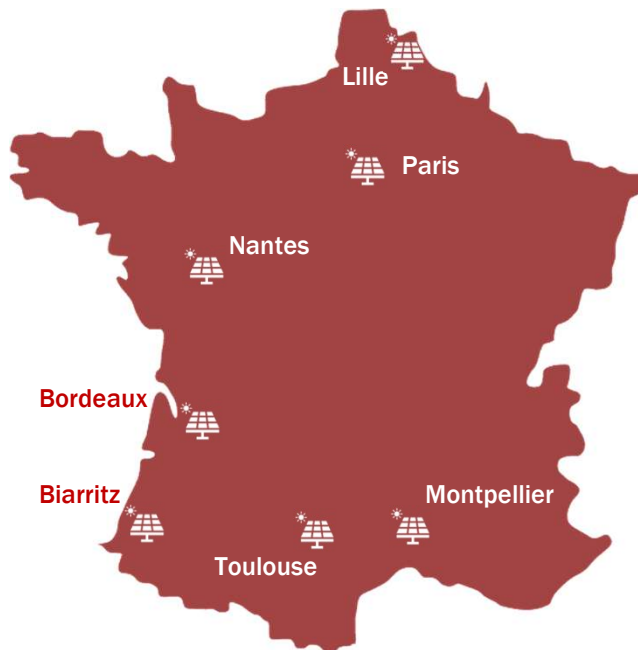


POSITION DE MARCHÉ FORTE

Contribution aux efforts mondiaux pour la transition énergétique, avec des partenariats stratégiques établis avec des entreprises technologiques de premier plan à travers le monde.

UN ANCRAGE TERRITORIAL LOCAL ET DES COMPÉTENCES INTERNES GRÂCE À NOTRE ÉQUIPE FRANÇAISE

**RECURRENT
ENERGY**
A subsidiary of Canadian Solar



NOS AGENCES

FONCTIONS SUPPORT



Antoine Chappert
Directeur France



Laura Dubos
Responsable juridique



Titouan Sanchez
Ingénieur électrique
Implantation - R&D



Pierre-Antoine Picabea
Spécialiste Environnement



Pauline Nollet
Ingénieure agronome
Responsable agrivoltaïsme



Denise Basson
Ingénieure agronome
Spécialiste agrivoltaïque

PROSPECTION



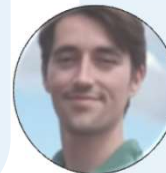
Guillaume Auneau
Chargé de Nouveaux
Projets et Territoires



Theo Baudry-Sherry
Chargé de Nouveaux
Projets et Territoires



Alexandre Steinmetz
Chargé de Prospection
Cartographique



Nolan Picard
Ingénieur agronome
Chargé de Nouveaux
Projets et Territoires

DÉVELOPPEMENT



Faustin Penetro
Responsable
Développement



Pauline Fournier
Cheffe de Projets
Nord-Est



Lucas Omez
Chef de Projets
Sud-Ouest



Corentin Beldent
Chef de Projets
Bretagne-Pays de La Loire

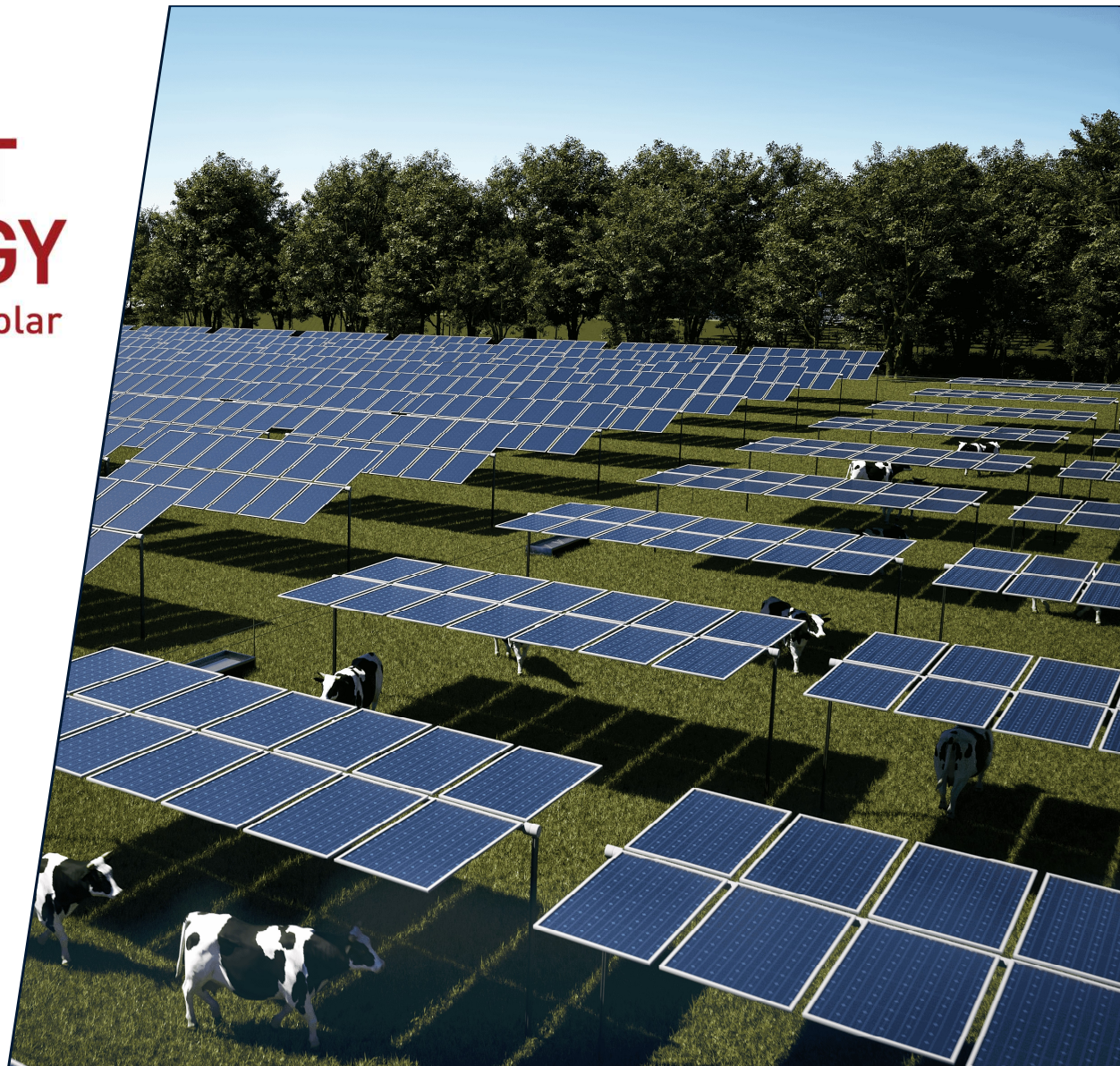


Laure Gascon
Cheffe de Projets
Sud-Ouest

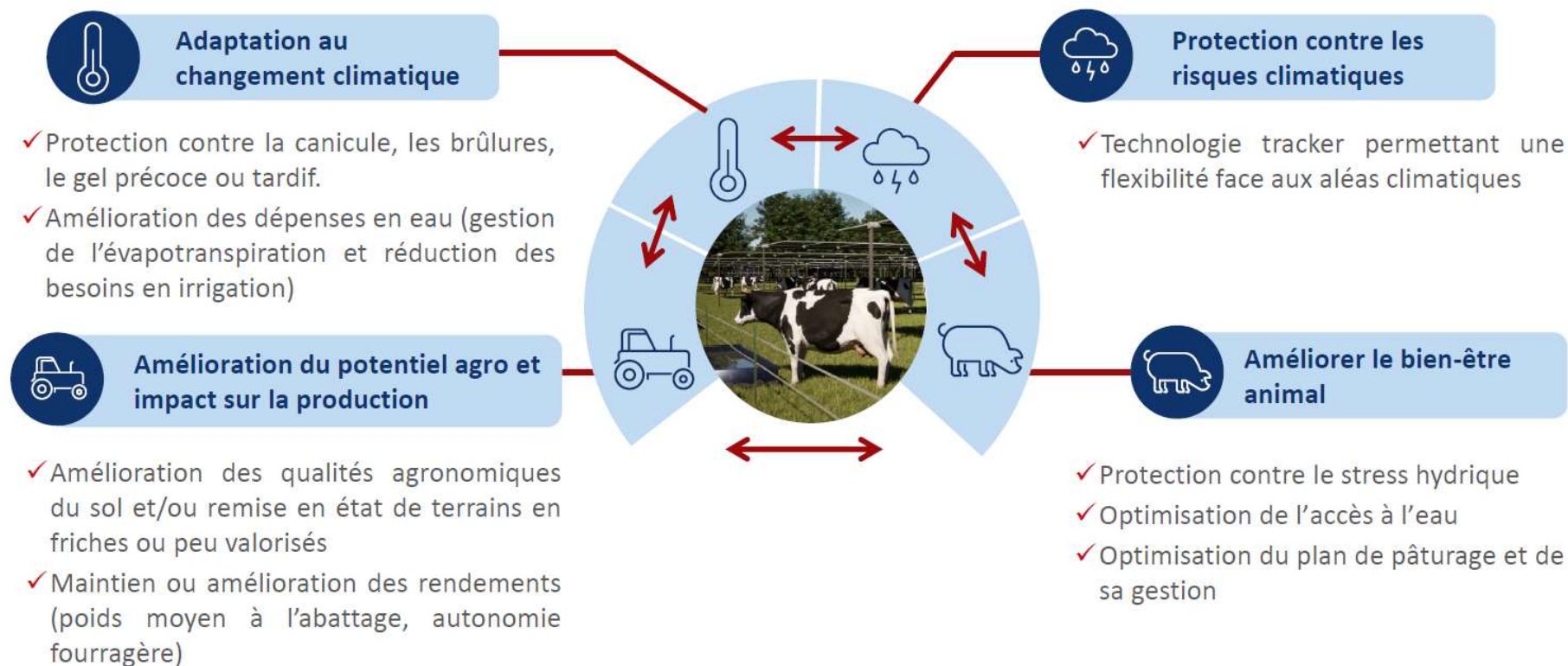
RECURRENT ENERGY

A subsidiary of Canadian Solar

NOTRE DÉMARCHE
AGRIVOLTAÏQUE



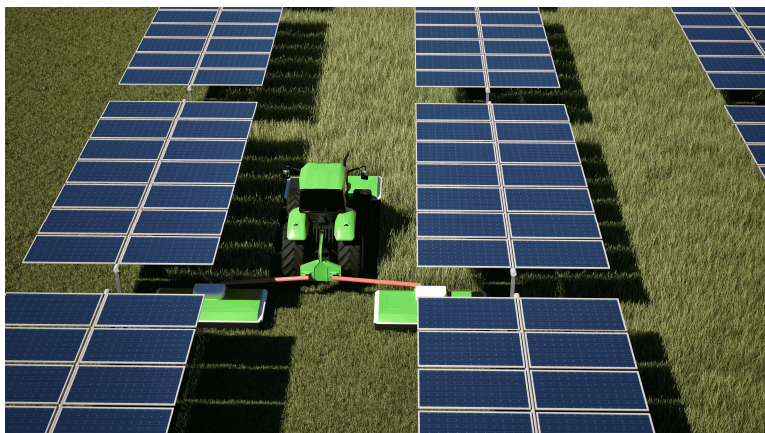
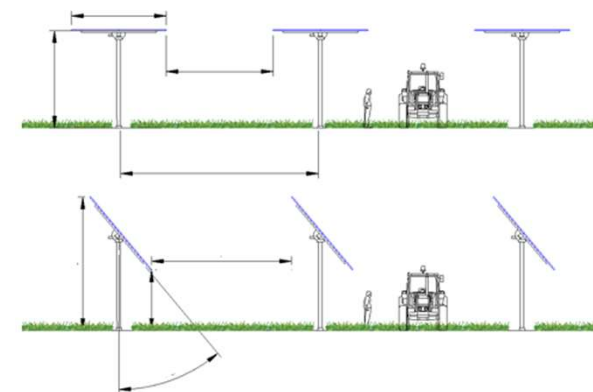
UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE DOIT RÉPONDRE À PLUSIEURS SERVICE



UN PROJET AU SERVICE DE L'AGRICULTURE : GARANTIES GÉNÉRALES

**RECURRENT
ENERGY**
A subsidiary of Canadian Solar

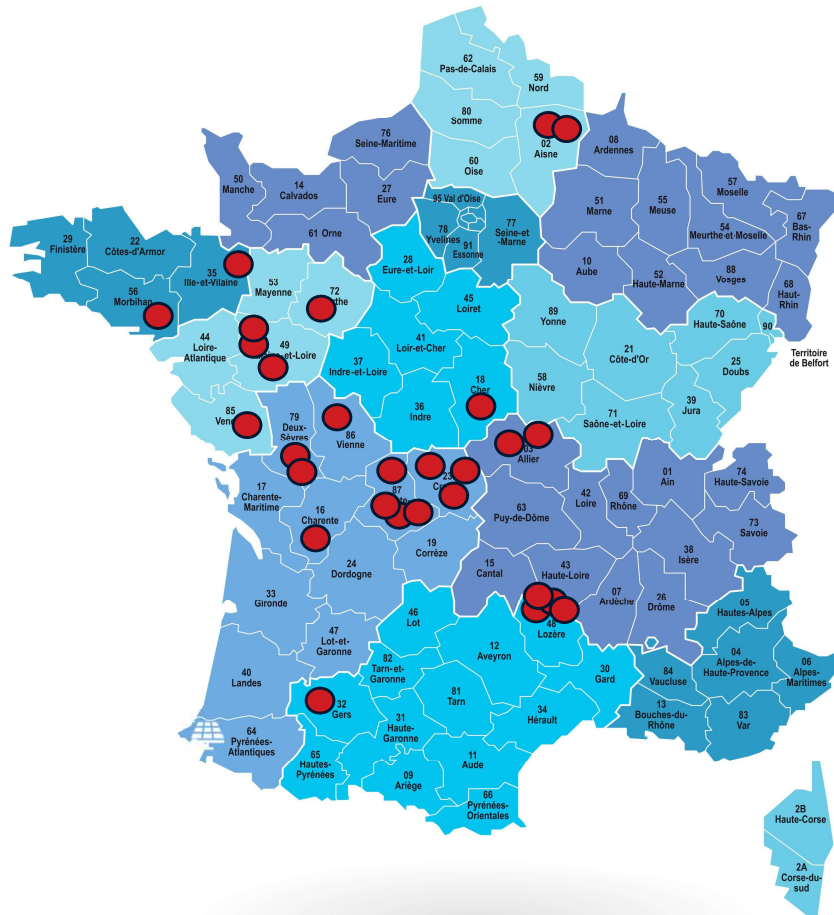
- La technologie s'adapte aux besoins du projet agricole et des certifications en place
- Le projet est démantelé si l'agriculture n'est pas l'activité principale
- Structures porteuses : pieux battus privilégiés
- Espace clôturé (selon organisation souhaitée, maintien des clôtures agricoles possible) et sécurisé
- La promesse de bail rural inclut des aides à l'investissement agricole
- L'activité agricole n'est pas réduite au profit de la gestion de la centrale (contrat de missions)



Respect du décret APER (8 avril 2024) ... Et au-delà

- Maintien ou valorisation d'un revenu agricole durable
- Production agricole significative :
 - Surfaces non exploitées <10%
 - Rendements >90%

L'AGRIVOLTAÏSME AU CŒUR DE NOTRE STRATÉGIE



- Plus de **90%** de nos projets
- **1 050 ha** pour 476 MWc estimés
- Projet moyen : **35 ha pour 18 MWc**
- Technologies **trackers**
- Leader sur l'**association Trackers-pâturage tournant (dynamique)**
- Elevage **haute-valeur ajoutée** (IGP, Label Rouge, AB)
- Agroécologie durable (Baies de mi-ombres, PPAM, maraîchage) : **développement d'un site pilote en cours**
- Ancrage fort en **Nouvelle-Aquitaine et Pays de La Loire**
- Adhérent de **France Agrivoltaïsme** (FNSEA, CA) et signataire de leur code éthique ainsi que de la charte **CEMATER**

RECURRENT ENERGY

A subsidiary of Canadian Solar

LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE SURY-PRÈS-LÉRÉ



GENÈSE DU PROJET

Projet agrivoltaïque sur la commune de Sury-près-Léré (18257), projet porté par Messieurs Bertrand et Joulin

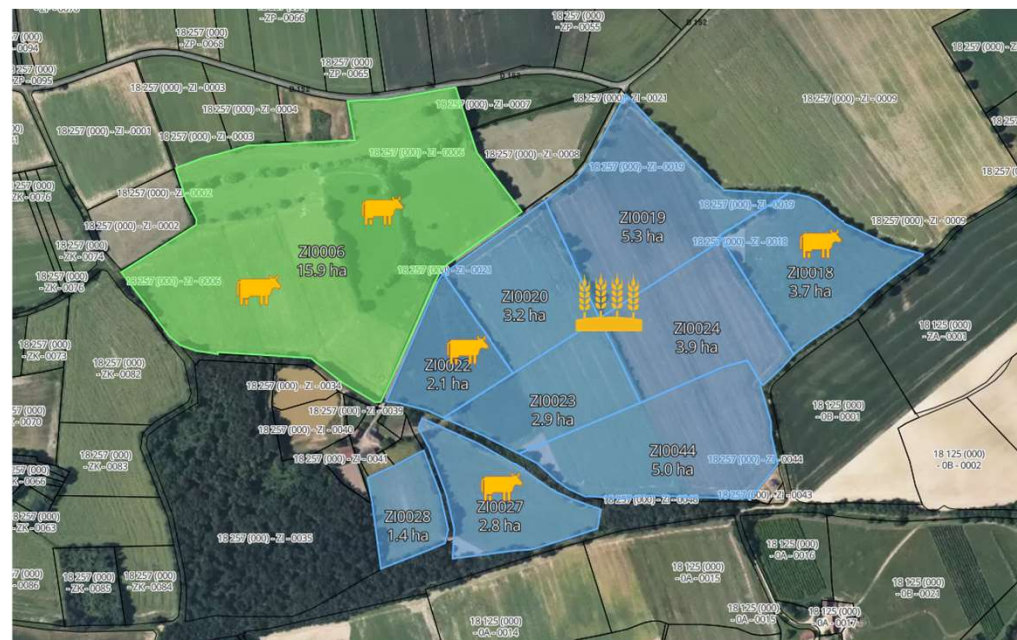
Les 45 ha potentiellement concernés par le projet agrivoltaïque sont situés sur la commune de Sury-Près-Léré.

Le site est séparé en 2 :

- l'ilot 1 'Nord', 15,8 ha, détenu et exploité par l'EARL les Bouchots,
- l'ilot 2 'Sud', 30 ha, détenu et exploité par l'EARL des Billassiers.

L'intégralité de la surface de l'ilot 'Nord' est exploitée en prairies permanentes avec production de foin et du pâturage.

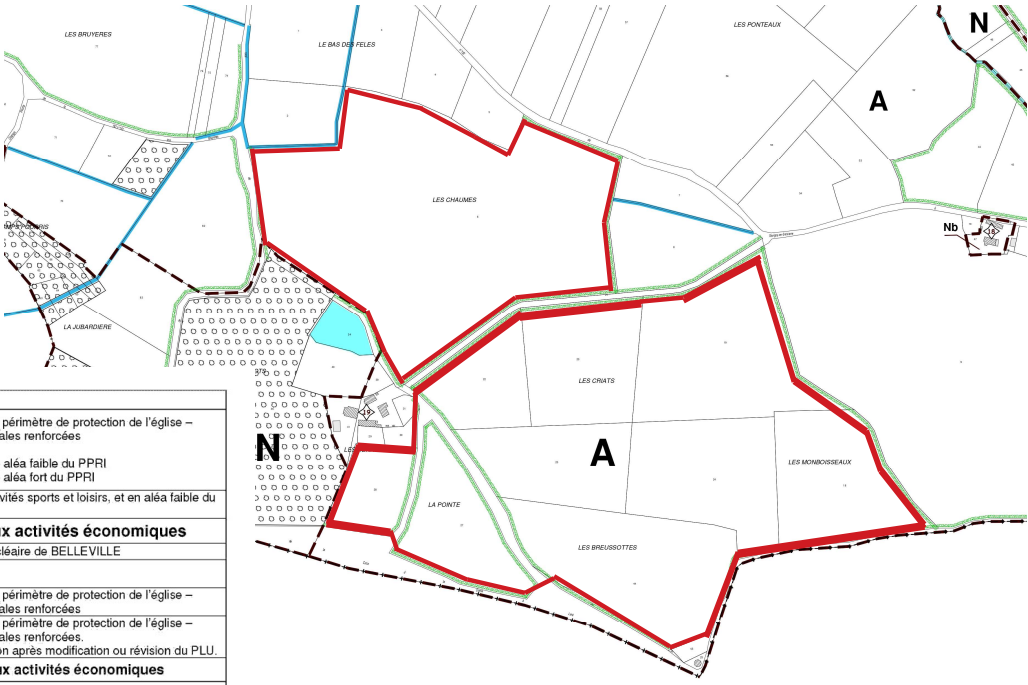
Concernant l'ilot 'Sud', 20 ha sont exploités en grandes cultures. Le reste correspond à des prairies permanentes pour le pâturage des bovins. Avec le projet agrivoltaïque, les parcelles en grandes cultures seraient transformées en prairies. Les autres parcelles déjà en prairies le resteront.



COMPATIBILITÉ AVEC LES DOCUMENTS LOCAUX D'URBANISME

La commune de **Sury-Près-Léré** est actuellement sous le régime du **PLU**. Les parcelles du projet sont en zone A du PLU. Le règlement y autorise les « bâtiments agricoles », les « stabulations » et les « abris pour animaux », et à défaut les équipements d'intérêt collectif.

Les panneaux photovoltaïques sont considérés comme un équipement agricole dans le cadre du projet agrivoltaïque



Cependant le **PLUi** de la communauté de commune **Pays fort Sancerrois Val de Loire** est prévu pour la fin d'année 2025.

Le projet agriPV est donc compatible sous réserve du maintien des parcelles en zonage A et de la rédaction du règlement d'urbanisme.

UB	Zone urbaine centre
UBm	Secteur concerné par le périmètre de protection de l'église – prescriptions architecturales renforcées
UBm 1	Situé en zone inondable aléa faible du PPRI
UBm 3	Situé en zone inondable aléa fort du PPRI
UBs 1	Secteur destiné aux activités sports et loisirs, et en aléa faible du PPRI
UI	Zone urbaine réservée aux activités économiques
Uic	Concerné par le site nucléaire de BELLEVILLE
AU	Zone à urbaniser
AUm	Secteur concerné par le périmètre de protection de l'église – prescriptions architecturales renforcées
AUms	Secteur concerné par le périmètre de protection de l'église – prescriptions architecturales renforcées. Ouverture à l'urbanisation après modification ou révision du PLU.
AUI	Zone à urbaniser réservée aux activités économiques
A	Zone agricole
A3	Situé en zone inondable aléa fort du PPRI
N	Zone naturelle et forestière
Na	Secteur bâti où les constructions sont admises. Pour le bâti existant : aménagement, réfection, extension...admis
Nb	Secteur bâti sans possibilité de nouvelles constructions. Pour le bâti existant : aménagement, réfection, extension...admis
Nc	Seul secteur où les carrières sont admises
N1	Situé en zone inondable aléa faible du PPRI
N4	Situé en zone inondable aléa très fort du PPRI



13

RECURRENT ENERGY

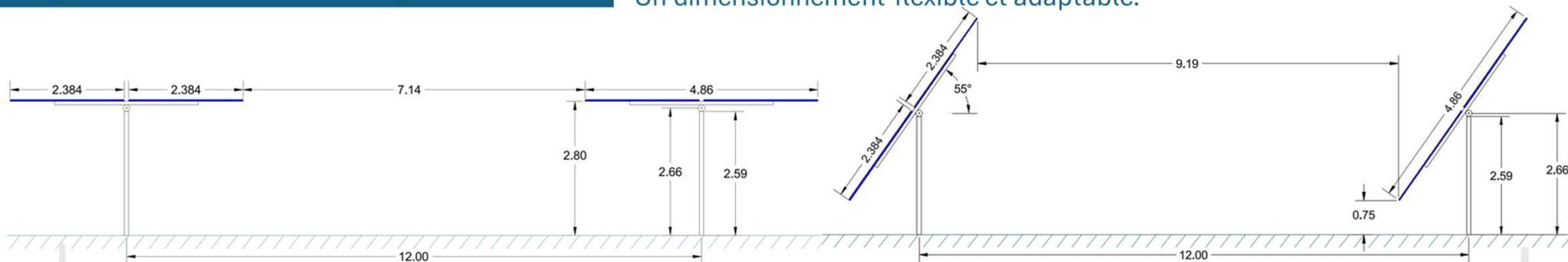
A subsidiary of Canadian Solar

DIMENSION AGRICOLE DU PROJET



L'agrivoltaïsme, notre expertise

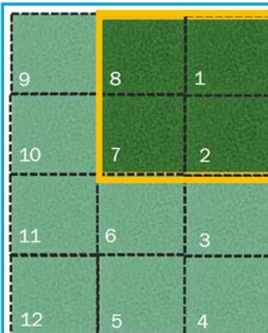
Des groupes de trackers indépendants adaptés au plan de pâturage.
Un dimensionnement flexible et adaptable.



Dans le paddock occupé, le groupe de tracker est bridé en position horizontale:



Dans les paddocks innoccupés, les groupes de trackers fonctionnent normalement



Exemple illustratif:

-Zone de pâturage divisée en 12 paddocks

-Emprise du projet (en orange)

Chaque paddock contient:

- Un point d'eau
- Un accès
- Un point d'ombre

Le pâturage tournant dynamique augmente la durabilité de l'exploitation: pousse plus homogène, moins de dépenses, meilleure nutrition

Un projet initié par 2 exploitants :



EARL Les BOUCHOTS

M. Vincent JOULIN, 35 ans

Siège : St-Gemme-en-Sancerrois

Surface concernée : 15.4 ha

SAU Totale : 278.45 ha

Ateliers:

- *Grandes cultures (vente et autoconsommation)*
- *Fourrages (autoconsommation)*
- *Bovin Viande Allaitant, race Charolaise, système naisseur engraisseur*

EARL Les BILLASSIERS

M. Benoît BERTRAND, 41 ans

Siège : Sury-près-Léré

Surface concernée : 30.3 ha

SAU Totale : 300 ha

Ateliers:

- *Grandes cultures (vente et autoconsommation)*
- *Fourrages (autoconsommation)*
- *Bovin Viande Allaitant, race Charolaise, système naisseur engraisseur*
- *Caprin Lait (AOC Crottin de Chavignol)*

EARL Les Billassiers

Synergie souhaitée: Bovin viande

Contraintes actuelles de l'exploitant:

- Parcelles peu productives , avec un potentiel agronomique limité
- Dépendance à l'achat d'herbe sur pied

Intérêts vus par l'exploitant:

- Augmenter la période de pâturage en favorisant l'efficacité et la durabilité de la pousse de l'herbe
- Bénéficier de l'ombre apportée par les panneaux qui permettra :
 - De favoriser le bien-être des animaux au champs,
 - De limiter la déshydratation des animaux en période estivale,
 - D'augmenter la période de pâturage en limitant le dessèchement des prairies en été, sur des sols séchants.
- Pérenniser les 2 ateliers d'élevage.



- Notre expertise Agricole pour les accompagner et co-construire leur projet.
- Des études menées par des bureaux d'études et organismes indépendants:
 - Agrosolutions
 - Cerfrance
 - Agrosol
 - Agrisoléo
- **Le projet agrivoltaïque se construit sur un projet agricole solide et maîtrisé**

CO-CONSTRUCTION AVEC DES EXPERTS DU MONDE AGRICOLE

Audit préalable	Etude de montage agricole	Etude Préalable Agricole	Dignostic zones humides	Note technique agrivoltaïque	Diagnostic agronomique et fourrager
Janvier à Mars 2024	Janvier à Mars 2025	Mars à Juillet 2025	Mai 2024 – Octobre 2024	Juin 2025 – Septembre 2025	Juin 2025 – Septembre 2025
Confirmation de l'intérêt agricole du projet.	Evaluation autosuffisance alimentaire, maintien du travail mécanique et gestion des prairies.	Etude requise pour favoriser la prise en compte des enjeux agricoles dans les projets d'aménagements	Analyse des sols et caractérisation des zones selon les critères pédologiques et floristiques	Description des services rendus, activité agricole principale et significative.	Evaluation de la compatibilité du projet avec les potentialités agricoles du site (qualité et productivité des prairies). Approche pratique de la mise en place du pâturage.
					

RECURRENT ENERGY

A subsidiary of Canadian Solar

ETUDES ENVIRONNEMENTALES ET
PAYSAGÈRES DU PROJET



ELÉMENTS DE CONTEXTE

ETUDES ENVIRONNEMENTALES	ETUDES PAYSAGÈRES
Mars 2024 à Mars 2025	Février 2025 à Mai 2025
Attention particulière liée à la présence de boisement en proximité du terrain	Attention particulière à la co-visibilité du projet et prise en compte des lieux touristiques du secteur.
	

ENJEUX LIES AUX HABITATS



Enjeux liés aux habitats *Sury-près-Léré (18)*



Carte 14 : Cartographie des enjeux vis-à-vis des habitats présents sur la zone d'étude

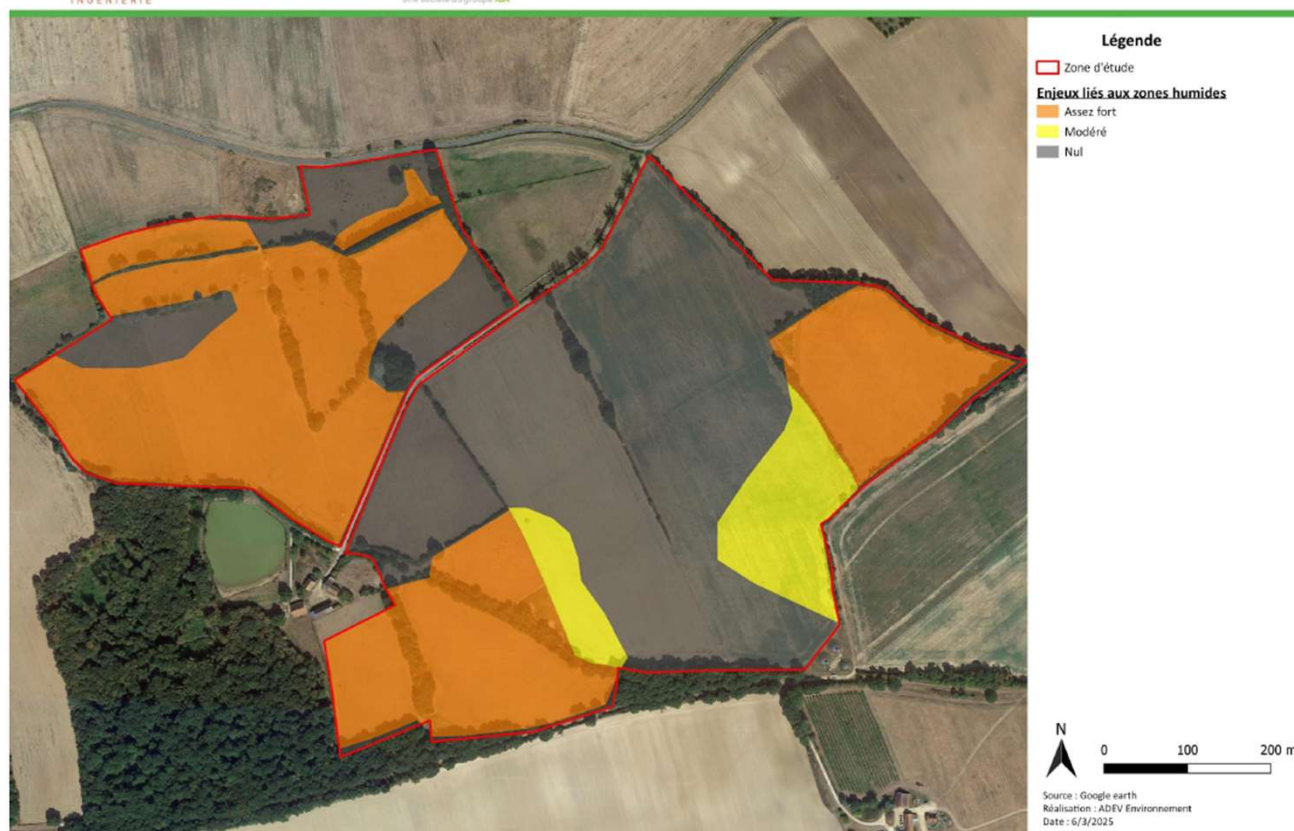
Les habitats constituant les principaux enjeux sur le site sont :

- Les plans d'eau et les cours d'eau ;
- Les milieux humides (prairie à joncs principalement).

L'ensemble de ces habitats sera évité lors de l'implantation.

ENJEUX DE ZONES HUMIDES

Enjeux liés aux zones humides Sury-près-Léré (18)



Carte 21 : Cartographie des enjeux liés aux zones humides

Au total, **28 sondages pédologiques** ont été réalisés sur la zone d'étude de Sury-près-Léré. **16 d'entre eux se sont révélés positifs pour l'hydromorphie** et sont donc caractéristiques de zone humide. Ces derniers se trouvent principalement sur la moitié nord, et au sud-est et sud-ouest de la moitié sud.

Leur caractère humide peut être mis en relation avec la proximité de l'affluent du ruisseau « de Balance » et la présence de fossé temporaires, ce qui témoigne de la proximité de la nappe d'eau à cet endroit. De plus, le site est en pente, avec l'altitude décroissante du sud vers le nord. Cela est favorable au ruissellement des eaux de pluie en direction des zones humides identifiées et donc à l'alimentation en eau des sols à ces endroits.

L'étude du sol a permis de délimiter **239 104 m² de zones humides pédologiques**.

SYNTHESES DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX (1)



Carte 23 : Synthèse des enjeux habitats, flore et zones humides

L'état initial sur les habitats, la flore et les zones humides a permis de mettre en évidence la présence de zones à enjeu :

- La présence de 2 mares permanentes et temporaires ;
- La présence de zones humides pédologiques ;
- La présence de zones humides habitats.

L'ensemble de ces milieux sera évité lors de l'implantation.

SYNTHESES DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX (2)

Enjeux liés à la faune

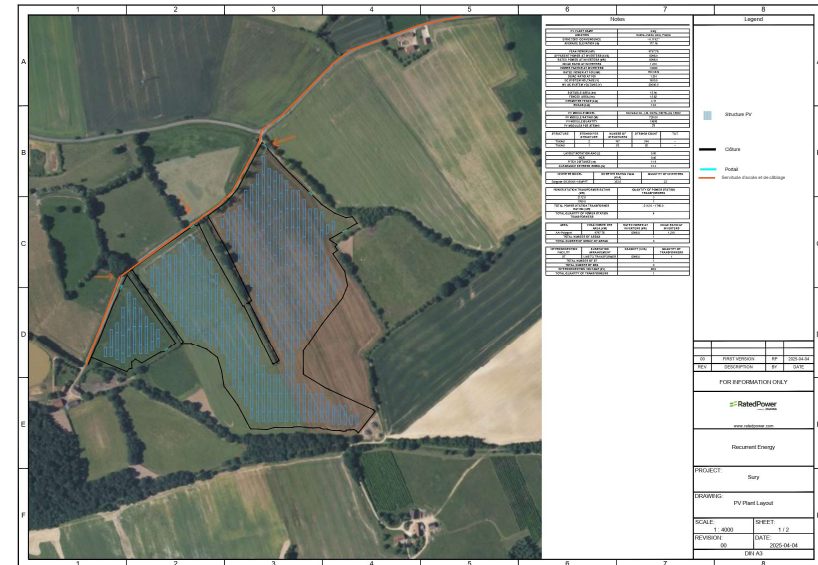
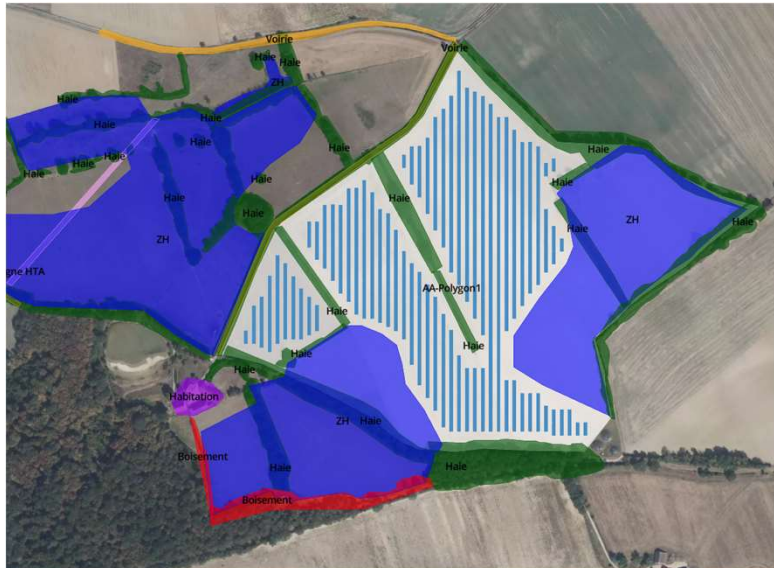
Sury-près-Léré (18)



- **Milieux boisés & semi-ouverts**
 - Enjeu **assez fort** pour quelques espèces de chiroptères et pour le Grand capricorne.
- **Milieux aquatiques et humides**
 - Enjeu assez fort pour 2 espèces de papillons, 2 espèces de chiroptères et une espèce d'amphibien (rainette verte)
- **Milieux ouverts**
 - Enjeu **au maximum modéré** pour les espèces présentes sur le site

L'implantation ne concernera que des milieux ouverts.

SCÉNARIO D'IMPLANTATION PROVISOIRE



- **Intégration paysagère** complète
- Puissance et production estimées du projet :
 - **9,7 MWc**
 - **13.2 GWh /an**
 - soit l'équivalent de la consommation de **3 500 foyers**

En attente de retour du SDIS 18. Recommandation applicable au photovoltaïque pris en compte :

- Voie périphérique (rocade) : **10 m de large**
- Voies internes (pénétrantes) : **6 m de large**
- Portail d'entrée : **7 m minimum** tous les **500 m**

Cette implantation sera potentiellement modifiée selon les échanges avec les acteurs du territoire (SDIS, DDT, CA et comité de projet)

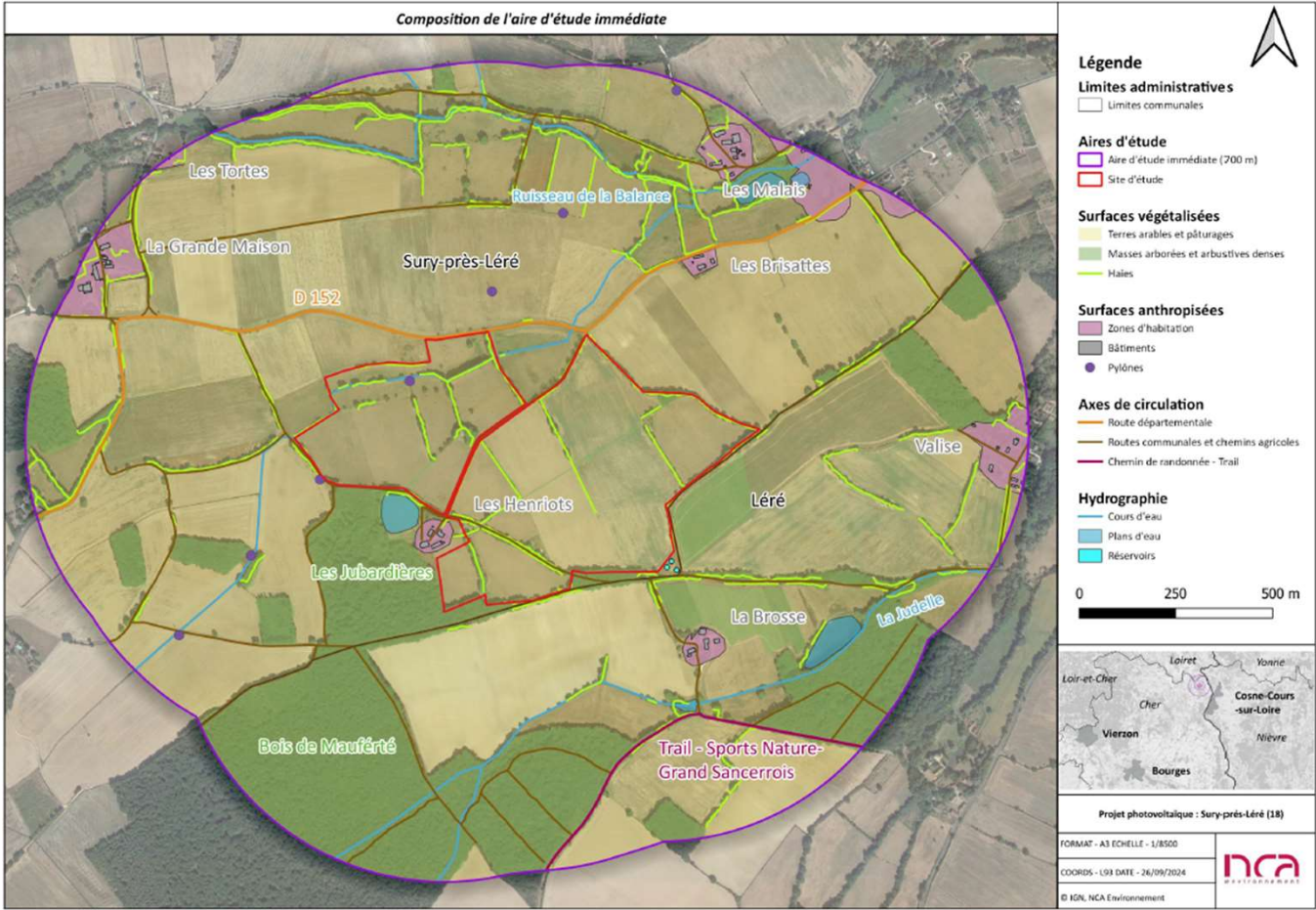


Figure 70 : Carte de la composition de l'aire d'étude immédiate

IMPACTS PAYSAGERS - ILLUSTRATIONS

	Vue n°2 – Depuis l'habitation et l'exploitation agricole du lieu-dit Les Brisattes				
	Localisation Habitation et exploitation agricole du lieu-dit Les Brisattes, à Sury-près-Léré				
	Thématique	Distance du site d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude dans le paysage
	Lieu de vie / Habitation isolée Entreprise / Exploitation agricole	300 m	-	Bonne	Forte

	
Sensibilité	Négligeable Très faible Faible Modérée Forte Très forte

Récapitulatif des sensibilités paysagères et patrimoniales associées à chaque aire d'étude

Aire d'étude	Sensibilité
Aires d'étude éloignée et rapprochée	Très faible
Aire d'étude immédiate	Modérée
Site d'étude	Modérée

IMPACTS PAYSAGERS - ILLUSTRATIONS



Vue n°3 – Depuis les habitations et l’exploitation agricole du lieu-dit de La Grande Maison

Localisation : Habitations et exploitation agricole du lieu-dit de La Grande Maison, à Sury-près-Léré

Thématique	Distance du site d’étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d’étude dans le paysage
Lieu de vie / Hameau Entreprise / Exploitation agricole	540 m	-	Bonne	Moyenne



Sensibilité

Négligeable

Très faible

Faible

Moderée

Fort

Très forte



Vue n°4 – Depuis les habitations du lieu-dit des Tortes

Localisation : Habitations du lieu-dit des Tortes, à Sury-près-Léré

Thématique	Distance du site d’étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d’étude dans le paysage
Lieu de vie / Hameau	670 m	-	Bonne	Très faible



Sensibilité

Négligeable

Très faible

Faible

Moderée

Fort

Très forte

IMPACTS PAYSAGERS - ILLUSTRATIONS



Vue n°5 – Depuis l’habitation et l’exploitation agricole du lieu-dit La Brosse, à Léré				
Localisation : Habitation et exploitation agricole du lieu-dit La Brosse, à Léré				
Thématique	Distance du site d’étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d’étude dans le paysage
Lieu de vie / Hameau Entreprise / Exploitation agricole	170 m	-	Bonne	Très faible



Sensibilité

Négligeable

Très faible

Faible

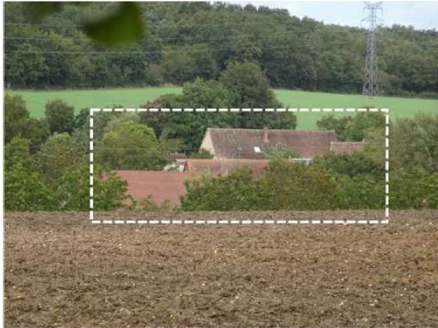
Moyenne

Forte

Très forte



Vue n°6 – Sensibilité attribuée aux habitations du lieu-dit Malais				
Localisation : Habitations du lieu-dit Malais, à Sury-près-Léré				
Thématique	Distance du site d’étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d’étude dans le paysage
Lieu de vie / Hameau	500 m	-	Bonne	Très faible



Les toitures présentant des fenêtres de plusieurs habitations situées dans le lieu-dit Malais sont perceptibles depuis la partie S2 du site d’étude. Leurs caractéristiques sont difficilement distinguables et en raison de leur exposition à la parcelle S2 du projet, la sensibilité associée à ces habitations est très faible.

Sensibilité

Négligeable

Très faible

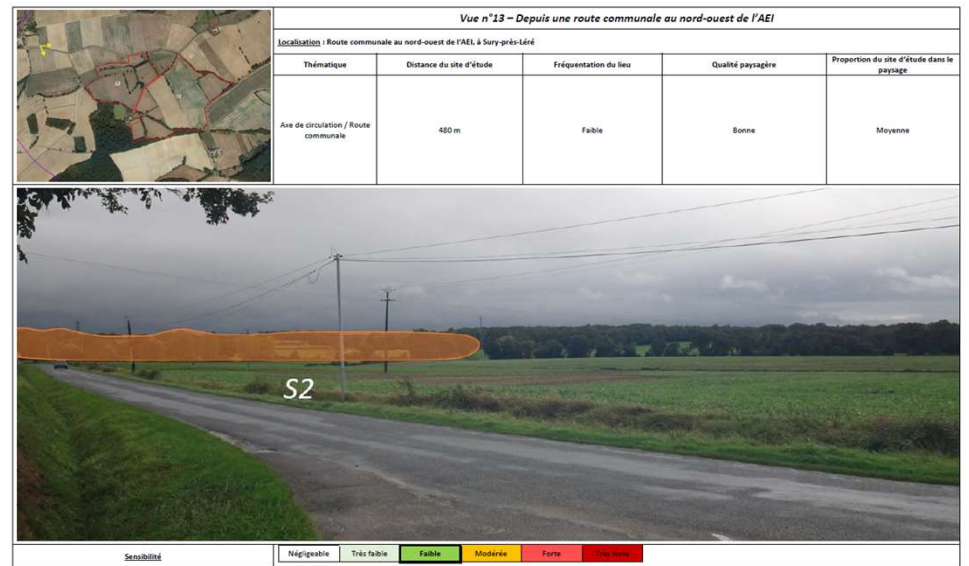
Faible

Moyenne

Forte

Très forte

IMPACTS PAYSAGERS - ILLUSTRATIONS



PRECONISATIONS PAYSAGERES

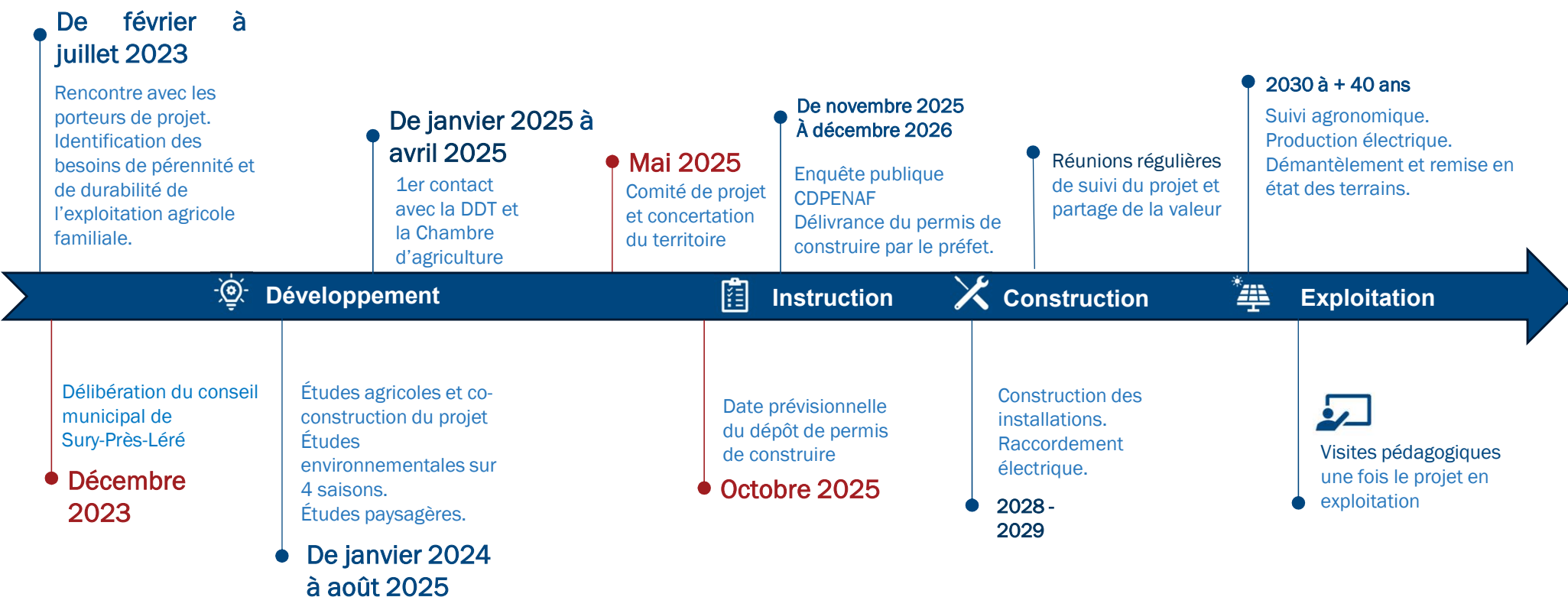
- Sauvegarder l'intégralité du volume végétal compris en périphérie du site d'étude, afin de conserver le patrimoine arboré existant qui structure les paysages visibles depuis l'extérieur ;
- Conserver les haies bocagères internes parsemant le site d'étude ;
- Eloigner les premières tables solaires des limites des propriétés privées adjacentes ;
- Mettre en place des filtres visuels, du type plantation de haies, sur les limites ouvertes du projet ;
- Réaliser une campagne de communication et de sensibilisation auprès des usagers des espaces connexes au site d'étude afin d'informer le public sur la nature du projet, tout au long de sa phase de développement.

OPTIONS DE RACCORDEMENT

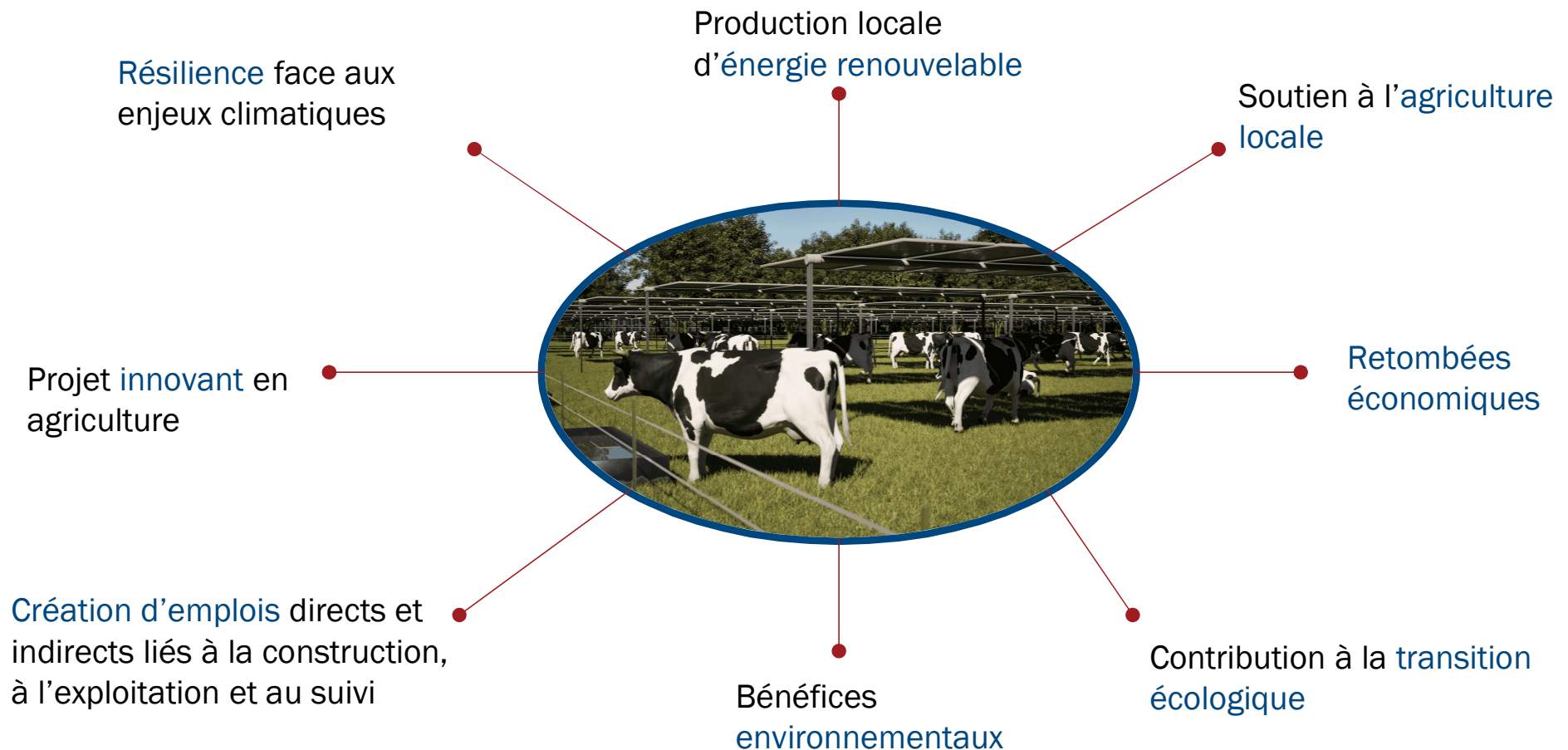
- Poste source de La Fortaie
(5,5km): capacités restante
(hors S3RenR) de 28 MW



ETAPES CLÉS DU PROJET



RETOMBÉES DU PROJET SUR LE TERRITOIRE



DETAILS DU CALCUL DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Estimations des retombées économiques dans le cas d'une implantation d'un projet agrivoltaïque de 9,7 MWc

	Département	Communauté de Communes	Commune
Taxe Foncière Bâti	-	700 € / an	7 600 € / an
IFER (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)	8 100 € / an	13 600 € / an	5 400 € / an
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	-	8 900 € / an	-
Taxes d'aménagement (versement unique et forfaitaire, perçu par la collectivité en charge de la compétence urbanisme)	14 600 €	-	29 300 €



PARTAGE DE LA VALEUR PROJET COMMUNAL ET PRISE DE CAPITAL

Projets communaux ou intercommunaux

Possibilité de participer à des projets de la commune d'implantation ou de l'EPCI liés à la **transition énergétique, la biodiversité ou le changement climatique**.

- Exemples :
 - Financement direct dans un projet de rénovation énergétique, efficacité énergétique, mobilité moins polluante, lutte contre la précarité énergétique des ménages.
 - Consignation auprès de la caisse des dépôts en attendant un projet précis.

Possibilité de participer à des projets locaux de **protection ou de sauvegarde de la biodiversité**.

Ces projets peuvent être portés par les communes limitrophes, le département ou une association agréée de protection de l'environnement.

- Exemples :
 - Financement direct de projets
 - Versements à l'Office français de la biodiversité
 - Consignation auprès de la caisse des dépôts en attendant un projet précis.

Prise de capital dans la SPV

Que ce soit la commune ou l'EPCI, en entrant au capital de la SPV, **tous les membres sont considérés comme associés**.

Contraintes et risques :

- Avant toute entrée au capital, les banques demandent des garanties financières à tout nouvel associé
- Tout fond d'investissement mis dans la SPV est à risque au regard du stade d'avancement du projet
- Difficultés de gouvernance : AG, bilans comptables..
- Contraintes du statut d'actionnaire (ex : réinvestissement demandé par la banque en cas de sous-performance de l'installation pour éviter les cas de défaut)

FINANCEMENT PARTICIPATIF

- Mené avec la plateforme Lendosphere

Modalités :

- Taux d'intérêt : 6,5% à 8,5%
- Maturité : 18-60 mois

Investissement :

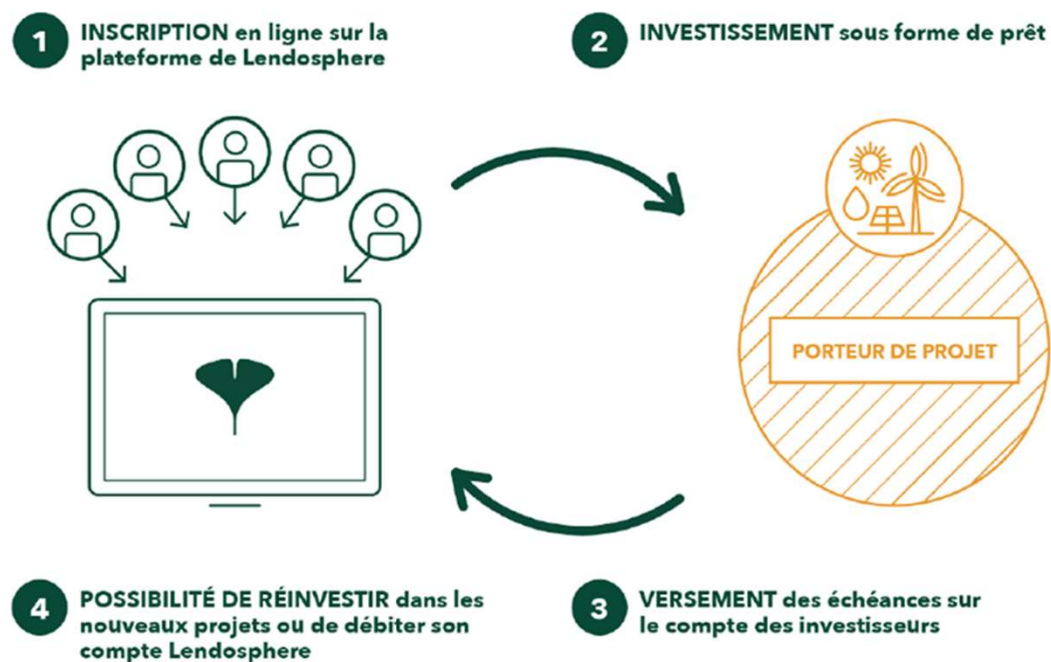
- Possibilité de commencer à 50€
- Montant maximum à définir en fonction de l'investisseur

Fiscalité :

- Prélèvement forfaitaire unique de 30% à la source
- Imprimé fiscal unique (IFU) fourni aux investisseurs chaque année

Risques :

- Peu de risques pour l'investisseur (maison mère auditée, viabilité des potentiels associés, projet de qualité)



NOUS CONTACTER

**RECURRENT
ENERGY**
A subsidiary of Canadian Solar



Pauline FOURNIER
Cheffe de projets agrivoltaïques
07 74 83 88 00
Pauline.fournier@recurrentenergy.com



Faustin PENETRO
Responsable Développement
06 81 33 49 96
Faustin.penetro@recurrentenergy.com

ANNEXES

EARL Les BOUCHOTS

Synergie souhaitée: Bovin Viande

Contraintes actuelles de l'exploitant:

- Parcelles peu productives , avec un potentiel agronomique limité

Intérêts vus par l'exploitant:

- Augmenter la période de pâturage en favorisant l'efficacité et la durabilité de la pousse de l'herbe
- Bénéficier de l'ombre apportée par les panneaux qui permettra :
 - De favoriser le bien-être des animaux au champs,
 - De limiter la déshydratation des animaux en période estivale,
 - D'augmenter la période de pâturage en limitant le dessèchement des prairies en été, sur des sols séchants.
- Pérenniser l'atelier Bovin



- Notre expertise Agricole pour les accompagner et co-construire leur projet.
- Des études menées par des bureaux d'études et organismes indépendants:
 - Agrosolutions
 - Cerfrance
 - Agrosol
 - Agrisoléo
- **Le projet agrivoltaïque se construit sur un projet agricole solide et maîtrisé**

DÉTAILS DU CALCUL DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

	Département	Communauté de Communes	Commune
Taxe Foncière Bâti	-	746 € /an	7593 € /an
IFER (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)	8183 € /an	13638 € /an	5455 € /an
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	-	8943 € /an	8060 € /an
Taxe d'aménagement (versement unique et forfaitaire, perçu par la collectivité en charge de la compétence urbanisme)	14690 €	-	29380 €

INFORMATIONS SUR LE PROJET		
Indiquer	Puissance projet (en MWc)	9.8
	Surface clôturée (en hectare)	14.69
Indiquer uniquement si connu	Taux Taxe Foncière Bâti communal	28%
	Taux Taxe Foncière Bâti intercommunal	3%
Indiquer uniquement si connu (un seul taux attendu en general, soit communal soit intercommunal)	Taux CFE communal	21%
	Taux CFE intercommunal	23%

COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS SUR LE VOLET AGRICOLE

- Un mémoire de synergie sera réalisé sur le projet de Sury-près-Léré
 - Agrisoleo réalise une simulation très fine de l'impact de nos technologies sur la prairie pour estimer l'impact sur la pousse de l'herbe (rapport de 50 étudiants toutes les caractéristiques agro : bilan hydrique, évapotranspiration, rayonnement direct etc) et son rendement, ainsi que sur le stress thermique des animaux - disponible autour de septembre 2025.
 - Les résultats menés sur des projets dans de nombreux départements en France (Vendée, Allier, Creuse) et avec des types de sols et de prairies divers, démontrent toujours un impact positif sur le rendement (et jusqu'à +6%) dans la configuration décrite sur Sury-près-Léré
- L'ombre est l'un des moyens les plus efficaces pour limiter l'impact du stress thermique sur les bovins et ainsi ne pas pénaliser la productivité. Diverses études regroupées par Agrisoleo montrent que les résultats zootechniques sont améliorés par la présence d'ombre dans des périodes de fortes chaleurs :
 - Augmentation du poids des animaux par rapport à une situation sans ombrage.
(Gaughan et al. (2010) : +10% de gain de poids moyen quotidien (GMQ, Blaine et al. (2011) : poids de carcasse supérieur de 8,33 kg.)
 - Amélioration de la qualité du lait et de la viande par rapport à une situation sans ombrage (Spiers et al. (2004) et Lees et al. (2019))